



Litige avec le bailleur pour non respect d'un article du bail

Par **LAUTRETE Sophie**, le 18/11/2017 à 13:36

Bonjour,

Je loue un local dans lequel j'exerce mon activité depuis 4 ans. Mon bailleur a concédé le local contigu à mon local à une restauration rapide (kebab)

Le bailleur n'a pas respecté, l'interdiction contenu dans mon bail interdisant l'installation d'une restauration rapide dans les locaux contigu.

Je me bats contre les nuisance de ce kebab depuis 3 ans et demi.

Aujourd'hui, il m'annonce que le propriétaire du kebab, veut racheter les murs de l'ensemble pour s'agrandir.

Le bailleur me propose 5000€ pour que je parte.

Que dois je faire?

Sophie Lautrete